



ARTS MARTIAUX DE LA THUR

Arts Martiaux de la Thur : Karaté Shorinji Ryu - Self-défense - Kobudo - Tai Chi Chuan

SAISON 2019-2020

KARATE TRADITIONNEL et KOBUDO (armes anciennes) :

**NOUVEAUX HORAIRES
LE MARDI !**

JOUR	LIEU	GROUPE	HORAIRES
Mardi	Ancienne piscine de Fellingring	De 6 à 11 ans	19h00 à 20h00
		12 ans et plus	20h00 à 21h30
Vendredi	Gymnase du collège de Saint-Amarin	De 6 à 11 ans	18h00 à 19h00
		12 ans et plus	19h00 à 20h30

COURS SPECIFIQUES (avancés / Kobudo) :

JOUR	LIEU	GROUPE	HORAIRES
Mercredi	Ancienne piscine de Fellingring	Adultes uniquement	20h00 à 21h30

BABY KARATE :

JOUR	LIEU	GROUPE	HORAIRES
Mercredi	Ancienne piscine de Fellingring (* en fonction du nombre)	Groupe 1	15h30 à 16h30
		Groupe 2 *	14h30 à 15h30

TARIFS ET CONDITIONS (COTISATION ANNUELLE) :

Formule complète "Karaté Traditionnel et Kobudo"	
Enfants et ados de moins de 16 ans	126 €
Adultes à partir de 16 ans	170 €

Baby Karaté (mercredi à Fellingring)	
Enfants de 3 à 6 ans	65 €

Réduction de **15 €** par personne supplémentaire d'une même famille (père, mère, frère, sœur), **sauf pour le Baby-Karaté** (exemple : un père de famille + ses deux enfants = 30 € de réduction sur le total)

Les tarifs comprennent la cotisation annuelle du club et la licence fédérale (37 €) (avec assurance).

Paiement par chèque à l'ordre de : ARTS MARTIAUX DE LA THUR

Retrouvez-nous sur le site www.artsmartiauxest.fr et sur notre page Facebook www.facebook.com/ArtsMartiauxDeLaThur



ARTS MARTIAUX DE LA THUR

Arts Martiaux de la Thur : Karaté Shorinji Ryu - Self-défense - Kobudo - Tai Chi Chuan

Les tarifs comprennent la cotisation annuelle du club et la licence fédérale (avec assurance).

AIDE AU CALCUL DE COTISATION ANNUELLE POUR UNE FAMILLE

	Baby Karaté	Karaté Enfant – de 16 ans	Karaté Adultes + de 16 ans	Cotisation Par adhérent
1er adhérent	65 €	126 €	170 €
2 ^{ème} adhérent	65 €	111 €	155 €
3 ^{ème} adhérent	65 €	111 €	155 €
4 ^{ème} adhérent	65 €	111 €	155 €
5 ^{ème} adhérent	65 €	111 €	155 €
Cotisation annuelle totale =				

Exemple

Calcul de cotisation pour une famille de 3 personnes constituée de :
un parent pratiquant le Karaté (adulte), un enfant de 13 ans inscrit au Karaté (enfant) et un enfant de 5 ans inscrit au Baby-Karaté

	Baby Karaté	Karaté Enfant – de 16 ans	Karaté Adultes + de 16 ans	Cotisation Par adhérent
1er adhérent	65 €	126 €	170 €	170 €
2 ^{ème} adhérent	65 €	111 €	155 €	111 €
3 ^{ème} adhérent	65 €	111 €	155 €	65 €
4 ^{ème} adhérent	65 €	111 €	155 €
5 ^{ème} adhérent	65 €	111 €	155 €
Cotisation annuelle totale =				346 €